



Séance ordinaire du 8 mai 2019

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance régulière est sous la présidence de monsieur Pierre Tremblay, maire des Éboulements, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, située au 1067, rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseillers suivants :

MM. Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Pascal Tremblay, conseiller	Saint-Urbain
Gaston Duchesne, conseiller	Baie-Saint-Paul

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 10 avril 2019
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 24 avril 2019
4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)
5. FRCN : octroi d'une aide financière à des promoteurs
6. Dépôt du rapport d'activités (janvier – mars 2019)
- Divers**
7. MTQ : signature d'un protocole d'entente avec TACO pour le soutien du développement du transport collectif (2018 – 2^e versement)
8. Lignage de rues : résultats de l'appel de propositions
9. Camp le Manoir : demande d'aide financière (Charlevoix en camp !)
10. Musée maritime de Charlevoix : demande d'appui
11. Rapport de représentation
12. Affaires nouvelles
 - 12.1. Emploi-Québec : autorisation de signature pour les séminaires de formation, la formation M3I et le Rendez-vous en gestion des ressources humaines (2019-2020)
 - 12.2. Réseau de développement des communautés de la Capitale-Nationale (RDC CN) : acceptation du mandat de fiduciaire pour la MRC de Charlevoix
 - 12.3. Motion de félicitations : madame Geneviève Jodoin
13. Courrier
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

74-05-19 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Patrice Desgagné et adoptée unanimement.



75-05-19 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2019 soit adopté.

76-05-19 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 24 AVRIL 2019

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 24 avril 2019 soit adopté.

77-05-19 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 34040 à 34142	527 560,37
Paiements Accès D - chèques # 742 à 753	173 891,17
Paiements par dépôts directs - chèques # 1 à 6	1 963,42
Paiements préautorisés JG-1265-1266-1267-1269-1270-1271-1274-1275	94 385,86
Salaires nets versés - rapport # 955 à 958	86 611,51
Total	884 412,33

Fonds local de solidarité (FLS) - JG-6741 **Total** **2 021,92**

Fonds local d'investissement (FLI) - chèques # 248 à 251 **Total** **111 279,51**

Table en transfert d'entreprises - chèques # 36 à 41 **Total** **5 310,22**

MRC de Charlevoix (Avenir d'enfant) **Total** **28 311,86**
Chèques # 11334 à 11358

TOTAL MRC, FLS, FLI, Table en transfert d'entreprises, Avenir d'enfant **TOTAL** **1 031 335,84**

QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur	# Facture	Montant
A. Tremblay & Frères Ltée	89936	9 818,35 \$
		9 818,35 \$



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans le rapport mensuel du 11 avril 2019 au 8 mai 2019 et qui se détaillent comme suit :

TNO Lac-Pikauba (Charlevoix)

Chèques # 719 à 723	117 264,64
Baux - chèques # 125 à 126	27 905,00
TOTAL	145 169,64

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

78-05-19 5- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DES PROMOTEURS

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

ATTENDU l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à deux projets étudiés dans le cadre du FRCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable à deux entreprises dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :



Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Financement d'un projet de développement	Musée maritime de Charlevoix (Dossier no FR1903-435)	30 000 \$
Financement d'un projet d'expansion	Boucherie Charcuterie Lyn Tremblay inc. (Dossier no FR1904-437)	50 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

6- SDLE : DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS (JANVIER – MARS 2019)

Le rapport d'activités du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 a été transmis aux membres du Conseil et déposé au cours de la présente séance. Il est convenu de le publier sur le site web de la MRC et de le transmettre aux directeurs et directrices ainsi qu'aux conseillers et conseillères municipaux pour les tenir informés des activités réalisées par l'équipe du SDLE au cours de cette période.

79-05-19 7- MTQ : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TACO POUR LE SOUTIEN DU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (2018 – 2^E VERSEMENT)

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu la confirmation d'une subvention de 125 000 \$ du ministère des Transports (MTQ) pour soutenir le développement du transport collectif en milieu rural pour l'année 2018 (dont le 1^{er} versement de 62 500 \$ a été reçu en novembre 2018);

ATTENDU QUE la MRC a confié en 2018 le fonctionnement du Transport collectif rural de Charlevoix (TRUC) à Transport adapté Charlevoix-Ouest (TACO) à titre d'organisme mandataire;

ATTENDU QUE le TRUC s'avère un service essentiel dont les retombées sont importantes tant sur le plan social qu'économique;

ATTENDU QUE le TRUC a connu un bon taux d'achalandage en 2017 alors que 14 121 déplacements ont été effectués (comparativement à 16 188 déplacements en 2016);

ATTENDU QUE le MTQ a transmis le 2^e versement de cette aide financière de 125 000 \$ en avril 2019, correspondant à la somme de 50 000 \$ (le solde à recevoir étant de 12 500 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité



QUE la MRC de Charlevoix octroie un montant de 50 000 \$ à TACO, provenant de la subvention reçue pour 2018 du ministère des Transports (MTQ), et ce, afin de soutenir le fonctionnement et le développement du TRUC en 2018.

QUE la MRC de Charlevoix reporte à une séance ultérieure l'octroi d'un 3^e versement (solde à recevoir de 12 500 \$) qui sera confirmé et versé par le MTQ dans le cadre du Programme de soutien au développement du transport collectif en milieu rural, une somme qui doit aussi être affectée au fonctionnement du service en 2018.

QUE la directrice générale, madame Karine Horvath, soit mandatée pour signer un protocole d'entente concernant le versement de la somme de 50 000 \$ à TACO pour le soutien au fonctionnement du TRUC en 2018.

80-05-19 8- LIGNAGE DE RUES : RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROPOSITIONS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de propositions au nom des municipalités locales intéressées concernant le lignage de rues;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu les propositions suivantes (taxes incluses) pour des lignes avec microbilles de verre :

- Durand marquage et Ass. Inc. : 29 482,47 \$
- Signalisation Inter-Lignes : 32 884,28 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix retienne les services de l'entreprise Durand marquage et Ass. Inc. pour assurer le lignage des rues des municipalités locales en fonction de leurs besoins spécifiques, et ce, au taux offert dans le cadre de l'appel de propositions, soit 260 \$/km (avant taxes) pour la peinture avec microbilles de verre;

QUE cette information soit donnée aux municipalités locales qui feront affaire avec l'entreprise de gré à gré, l'investissement requis de chaque municipalité étant inférieur à 25 000 \$.

81-05-19 9- CAMP LE MANOIR : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (CHARLEVOIX EN CAMP !)

Il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 1 500 \$ au Camp le Manoir pour l'activité « Charlevoix en camp ! » dans le cadre de l'organisation de la journée de rassemblement (plus de 150 jeunes de tous les camps de jour de Charlevoix) qui se tiendra au Camp le Manoir des Éboulements en juillet 2019.

QUE cette somme de 1 500 \$ soit répartie comme suit : une somme de 1 073 \$ imputée au solde des recettes reportées du Pacte rural 2007-2014 dans le volet « Diversification des loisirs » et une somme de 427 \$ affectée au budget des dons et commandites de la MRC.



82-05-19 10- MUSÉE MARITIME DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix reconnaît les enjeux reliés à la mission du Musée maritime de Charlevoix et de l'envergure de ses responsabilités, notamment en matière de conservation des goélettes;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les démarches entreprises par le Musée maritime de Charlevoix auprès des autorités gouvernementales pour déterminer l'option la plus appropriée aux fins de conservation des goélettes en tant que biens patrimoniaux rares;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix transmette une lettre d'appui au Musée maritime de Charlevoix afin de soutenir ses dirigeants dans leurs démarches visant à déterminer, avec la collaboration des autorités gouvernementales, l'option la plus appropriée aux fins de conservation des goélettes.

11- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

PRIX DU PATRIMOINE: la majorité des maires ont participé à la remise des prix du patrimoine organisée conjointement par les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est. Ces derniers sont particulièrement fiers des lauréats régionaux et de ceux qui ont représenté leur municipalité en particulier, notamment dans la catégorie des porteurs de tradition.

INDUSTRIES OCÉAN : messieurs Pierre Tremblay et Patrice Desgagné ainsi que madame Claudette Simard ont assisté à l'annonce officielle du nouveau contrat obtenu par Industries Océan qui permettra la consolidation des 110 emplois du chantier de L'Isle-aux-Coudres et la création de 30 nouveaux emplois.

ASSEMBLÉE DSI : messieurs Pierre Tremblay, Patrick Lavoie et Gérald Maltais ont participé à la dernière assemblée du DSI Charlevoix tenue à Saint-Hilarion où il a été discuté de l'avancement des divers chantiers coordonnés par les partenaires du DSI.

BRUNCH DES LIONS : monsieur Patrick Lavoie a assisté au dernier brunch-bénéfice du Club Lions de Charlevoix.

12- AFFAIRES NOUVELLES

83-05-18 12.1- EMPLOI-QUÉBEC : AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES SÉMINAIRES DE FORMATION, LA FORMATION M31 ET LE RENDEZ-VOUS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (2019-2020)

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est le mandataire concernant la coordination des séminaires de formation, la formation M31 et le Rendez-vous en gestion des ressources humaines (RVGRH) financés par Emploi-Québec (2019-2020);



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte de poursuivre sa participation aux projets mentionnés en tant que mandataire;

QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur Stéphane Simard, conseiller en développement économique, à signer l'entente de partenariat avec Emploi-Québec concernant les projets de séminaires de formation, la formation M3I et la coordination du Rendez-vous en gestion des ressources humaines (RVGRH) pour la période 2019-2020.

84-05-19 12.2- RÉSEAU EN DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA CAPITALE-NATIONALE : ACCEPTATION DU MANDAT DE FIDUCIAIRE POUR LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE le Réseau en développement des communautés de la Capitale-Nationale (RDC CN) est né en 2016 dans le contexte de la disparition de structures régionales de concertation et qu'il y a lieu de supporter le développement du RDC CN afin qu'il favorise la reconnaissance des démarches territoriales et la concertation des intervenants qui y sont associés;

ATTENDU QUE le RDC CN a pour objectif de permettre la complémentarité entre les paliers locaux, supra-locaux et régionaux;

ATTENDU QUE le RDC CN n'a pas de statut juridique et que sa gestion doit être confiée à un fiduciaire, notamment à l'égard de la gestion d'une subvention octroyée par la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) équivalente à 75 000 \$ par année pendant trois ans (2019-2022);

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est sollicitée par les partenaires du RDC CN afin d'être fiduciaire du projet, en raison de son expertise et de son implication en développement social;

ATTENDU QUE ce rôle de fiduciaire est limité à la gestion de l'aide financière octroyée par la FLAC et au paiement des dépenses autorisées par le comité de gestion du RDC telles que le salaire de la coordonnatrice, les frais de communication, le matériel de bureau et des honoraires professionnels (qui se traduira par une comptabilité distincte);

ATTENDU QUE ce rôle de fiduciaire comprend un revenu équivalent à 2 500 \$ par année pour l'instance qui en assume la responsabilité;

ATTENDU QUE la MRC n'a aucun lien d'emploi avec la coordonnatrice du RDC CN et qu'elle ne désire pas en avoir, du fait que l'embauche, la supervision et les conditions d'emploi de cette dernière relèvent d'un comité de gestion et que son embauche est exclusivement tributaire de la subvention accordée par la FLAC.

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix assume actuellement un rôle semblable dans le cadre du projet *Avenir d'enfants* qui dessert les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu unanimement



QUE la MRC de Charlevoix accepte la responsabilité associée au mandat de fiduciaire du RDC CN, incluant la gestion des revenus et le paiement des dépenses autorisées par le comité de gestion, et ce, conditionnellement à l'acceptation du Syndicat local considérant le fait que cette employée n'est pas une employée de la MRC de Charlevoix et qu'en l'absence d'un tel lien d'emploi, elle ne doit pas être syndiquée ou associée à la liste des salariés régis par la convention collective en vigueur.

85-05-19 12.3- MOTION DE FÉLICITATIONS : MADAME GENEVIÈVE JODOIN

Il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte une motion de félicitations à l'endroit de madame Geneviève Jodoin, résidente de L'Isle-aux-Coudres, pour sa performance exceptionnelle dans le cadre du concours *La Voix* alors qu'elle a remporté les grands honneurs associés au grand prix de ce prestigieux concours.

13- COURRIER

AUTRES MRC

La MRC de la Jacques-Cartier nous transmet la résolution d'appui no 19-109-O – Casino de Charlevoix

La MRC du Fjord-du-Saguenay nous informe de l'entrée en vigueur du règlement no 18-392 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe qu'il a délivré une autorisation portant sur les travaux de réfection et d'entretien de l'enrochement le long de la voie ferrée appartenant à Chemin de fer Charlevoix inc.

DIVERS

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) nous transmet leur rapport annuel 2018.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.



86-05-19 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 16 h 30.

Karine Horvath
Directrice générale

Pierre Tremblay
Maire